Image not found or type unknown

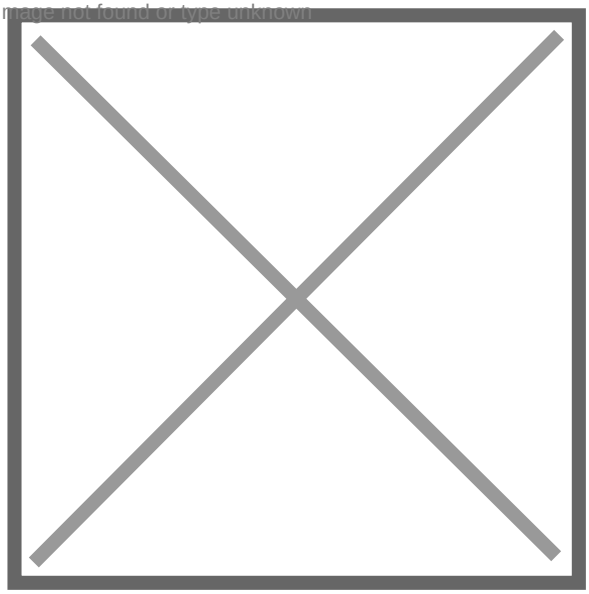

Résiliation contrat enseignement à distance

Par **Lrussell**, le **19/02/2023** à **19:46**

Bonjour,

Ma fille a signé un contrat avec un enseignement à distance. Elle était alors dans une situation de fragilité psychologique et physique. Elle s'est apperçue qu'on lui avait menti car en réalité la formation qu'on lui avait dit certifiante ne l'était pas et en plus au regard de sa fragilité, elle avait mal lu le contrat et c'était un crédit. Ils n'ont jamais vu si elle avait les possibilités financières pour supporter un crédit.

Il s'avère qu'en décembre dernier, elle a reçu un mail lui demandant ses nouvelles coordonnées car nous avons déménagé. Je lui ai dit de ne pas répondre. Elle a reçu un nouveau mail de mise en demeure; A priori, ils ont envoyé un recommandé à notre ancienne adresse en décembre 2022. Elle avait résilié après les délais en novembre 2019 en précisant la manière dont le contrat avait été signé et le fait que cette formation n'était pas certifiante dont elle a obtenu toutes les preuves. On lui a adressé un autre mail disant nous savons que vous souhaitez une solution amiable ce qui est faux. Puis un nouveau mail pour lui proposer un échéancier et menaces sinon d'aller au contencieux. Elle est étudiante et cette formation est mensongère puisqu'elle n'est pas certifiante de plus que peux t'on faire ? Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés